

CARNET D'ACCUEIL

Butini Village

Règlement intérieur



Table des matières

1. NOS ENGAGEMENTS.....	4
2. HISTOIRE DE LA FONDATION BUTINI DE LA RIVE	4
3. LIEU DE VIE ET DE PRESTATIONS	5
4. SERVICE SOINS	5
a) Prestations de soins.....	5
b) Médicaments.....	6
c) Médecin traitant et Médecin répondant.....	6
d) Rendez-vous médicaux extérieurs	6
5. SERVICE ANIMATION.....	7
6. SERVICE RESTAURATION.....	7
a) Les repas	7
b) Café Butini Village.....	8
c) Produits alimentaires personnels.....	8
7. SERVICE NETTOYAGE ET LINGERIE.....	9
a) Chambre	9
b) Télévision et téléphone	10
c) Lingerie	10
8. SERVICE SOUTIEN ADMINISTRATIF.....	10
9. RELATIONS ET COMMUNICATION.....	11
10. RECLAMATIONS ET PLAINTES.....	11
11. SECURITE DES BÂTIMENTS ET DES ACCES.....	12
12. VISITES ET SORTIES	12
13. PARKING	12
14. TRANSPORTS PUBLICS.....	12

Chère Madame, cher Monsieur,

*Au nom de toutes les équipes de
Butini Village, je vous souhaite la bienvenue.*

*Soyez assurés.es que nous mettons tout en
œuvre pour vous apporter bien-être, sécurité
et soutien dans un cadre réconfortant,
bienveillant et professionnel.*

Avec l'assurance de notre disponibilité,



*Olivier Cochereau
Directeur général*

1. NOS ENGAGEMENTS

Notre projet institutionnel repose sur la conviction que l'autonomie est une condition essentielle de l'équilibre personnel. Elle implique la possibilité d'opérer des choix, la capacité de décider pour soi-même et d'interagir avec son environnement.

Afin de contribuer à votre qualité de vie, nous nous engageons à :

- aller à votre rencontre en portant attention à votre personnalité, à saisir toute occasion d'écouter vos désirs et vos besoins, et à faciliter l'expression de vos attentes ;
- vous offrir des prestations de soins, d'hôtellerie, de restauration, d'animation et de soutien administratif de qualité, en nous référant aux meilleurs standards et aux connaissances les plus actuelles ;
- adapter les prestations à la singularité de chacun.e, de sorte à vous permettre de dessiner votre propre chemin au sein de notre institution ;
- tenir compte de vos besoins et souhaits personnels dans toutes ses dimensions : l'intimité, le bien-être, la réalisation de soi, la vie sociale et spirituelle, ainsi que le besoin de se sentir "chez soi" ;
- promouvoir les échanges, l'attention, la confiance et la bienveillance,
- offrir à chacun.e des occasions de plaisir ou de joie.

Nous mettons tout en œuvre pour répondre à vos besoins, dans les limites des opportunités et des contraintes liées à la vie en collectivité dans notre institution. N'hésitez pas à demander ! Nous vous prions, en retour, de tenir compte de nos obligations lorsqu'il ne nous est pas possible de satisfaire vos demandes.

2. HISTOIRE DE LA FONDATION BUTINI DE LA RIVE

Butini de la Rive est une fondation familiale. Les membres du Conseil sont tous descendants de Monsieur Adolphe Butini, médecin, et de sa femme Elisabeth de la Rive.

La Résidence Butini Village a été construite en 1979 et comprenait à cette époque 89 lits. Elle a été suivie de près, en 1981, par le foyer de jour Butini Jardin.

La résidence Butini Patio et le foyer Butini Terrasse ont ouvert en 2007. Il s'agit d'un établissement médico-social et d'un foyer de jour-nuit, tous deux spécialisés dans l'accueil de personnes souffrant d'une maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Les bâtiments de Butini Village ont été entièrement agrandis et reconstruits entre 2007 et 2013. Le foyer de jour Butini Jardin a emménagé dans de nouveaux locaux en 2021.

3. LIEU DE VIE ET DE PRESTATIONS

L'établissement comporte 132 lits répartis sur trois unités, Verveine, Romarin et Lavande, d'environ 40 chambres chacune, et reliées par une zone fédérative. Cette configuration favorise l'aménagement d'espaces de vie à taille humaine et comprend :

- les espaces "privés", soit la chambre et un sanitaire personnel. Lieux d'identification personnelle et d'échanges intimes, ils sont également des lieux de soins, aménagés de sorte à faciliter la prise en charge médico-soignante ;
- les espaces collectifs de voisinage, qui correspondent à l'étage partagé par une quinzaine de résidents et résidentes et les collaborateurs et collaboratrices qui y travaillent usuellement ;
- les espaces publics, sortes de substituts de la ville. Ce sont les trois rez-de-chaussée des unités de vie, qui regroupent les lieux d'animation et les salles à manger. Ils s'ouvrent sur la zone fédérative, qui rassemble la réception, le Café, des salons, le salon de beauté, la cuisine et une grande salle polyvalente.

L'établissement est entouré par un vaste jardin arboré, offrant différentes possibilités de promenades et d'activités.

4. SERVICE SOINS

a) Prestations de soins

L'institution est un lieu de vie médicalisé, dont les équipes sont formées pour prodiguer des soins de qualité en partenariat avec les médecins. Nous collaborons régulièrement avec des professionnels de la santé (hygiéniste bucco-dentaire, physiothérapeute, ergothérapeute, etc.) dans la mise en place du projet de soins. Nous sommes en mesure de garantir la continuité des soins et de l'accompagnement en visant à réduire les hospitalisations selon les volontés de la personne.

Les équipes de soins sont présentes et joignables 24h/24, et préférentiellement en fin de matinée et à partir de 15h.

Nous accompagnons les résidents et les résidentes en soins palliatifs jusqu'au terme de leur vie dans un environnement chaleureux avec des collaborateurs et collaboratrices bienveillants qui respectent leur dignité et leur autonomie. Nous cherchons à soulager au mieux les symptômes, à atténuer la douleur et à assurer le meilleur confort possible.

Les soins reposent à la fois sur l'approche relationnelle, l'environnement physique et social et les moyens thérapeutiques, y compris médicamenteux. Cependant, dès que cela est possible, nous privilégions des mesures non médicamenteuses.

Dans un souci de sécurité, nous avons l'obligation d'organiser des passages nocturnes discrets par nos collaborateurs et collaboratrices. Si, malgré nos précautions, ces passages génèrent des réveils et une gêne, merci de vous signaler auprès des infirmiers et infirmières afin qu'ils ne soient pas effectués et que cela soit stipulé dans votre dossier.

b) Médicaments

Le service soins est responsable de la bonne dispensation des médicaments. Ainsi, tout traitement médicamenteux doit être dispensé par les infirmiers et infirmières, et selon une organisation conçue et validée par la directrice des soins et le médecin répondant.

Les traitements sont commandés auprès de la pharmacie et ils sont stockés à l'infirmerie selon des procédures rigoureuses.

Un partenariat avec une pharmacienne clinicienne permet d'optimiser l'usage des médicaments (sécurité, confort et efficacité).

Si vous êtes amené.e à vous absenter, nous vous prions de demander vos traitements aux infirmiers et infirmières. Veuillez à anticiper vos demandes si vous partez plusieurs jours.

c) Médecin traitant et Médecin répondant

Le médecin répondant est chargé d'exercer la surveillance médicale et joue un rôle important dans l'organisation du service médical de l'établissement.

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant. Ce dernier doit pouvoir se déplacer pour vous suivre en consultation et collaborer avec le service infirmier. Tout changement de médecin traitant est initié par vous et/ou votre représentant.e thérapeutique qui organise le transfert du dossier médical.

d) Rendez-vous médicaux extérieurs

Le service infirmier assure le service des rendez-vous médicaux. Il doit être informé de tout rendez-vous médical extérieur afin d'assurer votre suivi.

Les transports peuvent être assurés par vos proches ou par un transporteur, qui vous facturera directement sa prestation.

Si vous avez besoin d'un accompagnement, il est possible de faire appel à un service privé d'accompagnement par des collaborateurs ou collaboratrices qualifiés.es. Ce dernier vous facturera directement sa prestation.

5. SERVICE ANIMATION

Le service animation tend à répondre à vos souhaits dans les domaines culturel et spirituel. Au cours des ateliers spécifiques comme des animations qui rassemblent un plus grand nombre de participants.es, vous avez l'opportunité de rencontrer d'autres résidents et résidentes, tisser des liens, échanger sur vos souvenirs et continuer à découvrir ! L'offre d'animation évolue au gré de vos demandes et de votre niveau de satisfaction.

Dans votre boîte aux lettres, nous déposons le programme d'animation riche d'ateliers en petits ou grands groupes, de rencontres individuelles, des sorties et des événements prévus au cours de la semaine à venir. Vous êtes libre de participer aux activités qui vous plaisent et pour lesquelles vous avez un intérêt tout particulier ou une simple curiosité. Nous vous remettons une invitation pour certaines activités ou sorties. Cela nous permet d'assurer un tournus et une certaine équité d'accès. Par ailleurs, il est possible que nous vous demandions de vous inscrire auprès d'un membre de l'équipe d'animation ou de la réception.

Envie de détente, d'échanges particuliers, de conférences, de concerts, de danses, de jeux, d'être utile ? L'équipe d'animation est à votre disposition pour répondre à vos questions et écouter vos propositions.

6. SERVICE RESTAURATION

Pour assurer les prestations de repas, toute une équipe est à votre service et différents espaces sont à votre disposition.

a) Les repas

Le petit déjeuner est servi au salon de chaque étage des unités de 8h00 à 9h45 ou en chambre sur demande ou nécessité. Les familles sont invitées à ne pas s'installer dans ces salons durant cet intervalle de temps.

Les repas de midi et du soir sont servis dans la salle à manger située au rez-de-chaussée de l'unité. Cette dernière ouvre ses portes de 11h30 à 13h30 et de 17h30 à 19h30.

Le service commence à 12h00 et 18h00. Vous êtes accueilli.e jusqu'à 12h30 pour prendre votre repas de midi, et jusqu'à 18h30 pour votre repas du soir. Votre place vous est proposée en concertation avec nos équipes et peut être réévaluée au besoin.

Vos proches peuvent vous accompagner jusqu'à votre place et sont invités à ne pas prolonger leur présence, la salle à manger n'étant pas prévue pour accueillir les personnes en visite.

Une carte des boissons proposées par l'institution est à votre disposition sur demande.

Le menu du jour et de la semaine en cours sont affichés devant les salles à manger.

La collation est servie à votre étage de 15h00 à 16h00 ou au Café Butini Village de 14h30 à 16h45.

b) Café Butini Village

Il vous accueille de 9h00 à 17h00 pour partager un moment de convivialité, autour d'une boisson ou d'un repas, avec vos proches comme entre résidents et résidentes.

Une carte saisonnière labellisée " Fait Maison " et " Genève Région Terre Avenir " ainsi qu'un assortiment de pâtisseries faites maison, vous sont proposés.es à un tarif préférentiel. Chaque semaine, une nouvelle suggestion vient compléter l'offre. Le menu du jour et de la semaine en cours sont affichés sur le comptoir du Café. La carte est accessible sur le site internet et consultable sur place.

Les réservations se font par téléphone au 022 879 64 25 ou directement au Café :

- les menus du jour jusqu'à 10h15 le jour même ;
- les plats à la carte la veille pour le lendemain.

En cas de demande de dernière minute, nous pouvons vous proposer un panini ou un croque-monsieur.

Les consommations peuvent être réglées en espèce ou enregistrées sur votre compte.

Pour tout évènement réunissant plus de 10 personnes, nous vous remercions de prendre contact avec la cheffe du service Accueil et Restauration au 022 879 66 05.

c) Produits alimentaires personnels

Concernant les produits alimentaires apportés depuis l'extérieur, voici quelques recommandations à suivre afin de garantir la sécurité et le respect des règles d'hygiène alimentaire :

- vous trouverez sur chaque étage un réfrigérateur dans lequel vous avez la possibilité de déposer des produits frais (yogourts, fromage etc.) dans une boîte fermée et marquée à votre nom ;
- les produits secs (céréales, gâteaux, etc.) ainsi que les boissons ou les condiments (huile aromatisée, Maggi, tabasco, etc.) peuvent être conservés par vos soins dans votre chambre ou gérés par l'équipe de la salle à manger ;

- si vous souhaitez consommer des plats chauds, qui ne sont pas produits par l'institution, ils doivent être réchauffés par vos soins et consommés dans votre chambre. Un micro-ondes est à votre disposition à chaque étage :
- les plats froids doivent être déposés dans le réfrigérateur de votre étage dans une boîte fermée, datée et marquée à votre nom et consommés dans votre chambre.

7. SERVICE NETTOYAGE ET LINGERIE

a) Chambre

Votre chambre est un espace privé. La porte peut être fermée de l'intérieur grâce à un bouton ferme-porte.

Nous vous invitons à personnaliser l'aménagement de sorte à vous y sentir "chez vous".

C'est également un espace de soins et de service. Il est nécessaire de faciliter le travail du personnel soignant comme des collaborateurs et collaboratrices en charge du nettoyage. Ainsi, pour votre bien-être et votre sécurité, nous vous remercions de tenir compte des recommandations et conseils suivants :

- le lit et la table de nuit sont fournis par l'institution ; Ils sont en principe placés perpendiculairement au mur pour des raisons de sécurité électrique, mais également pour pouvoir apporter des soins adaptés, notamment à l'aide de moyens auxiliaires ;
- des tableaux ou des panneaux de photos peuvent être suspendus aux rails prévus à cet effet. L'accrochage est effectué par notre service technique ; il est interdit de percer, faire des trous dans les murs ;
- l'aménagement est complété par quelques meubles personnels (fauteuil, bibliothèque, etc.). Une commode est nécessaire afin de poser, si besoin, une télévision ;
- aucun mobilier ne peut être placé dans l'entrée ou dans la salle de bain ;
- un tiroir sécurisé se trouve dans l'armoire. Il est accessible par vous seul.e et par le service technique, avec la clé de votre chambre ;
- les appareils électriques personnels (réfrigérateurs, bouilloire, radiateur, lampes halogènes, etc.) ainsi que les bougies ne sont pas autorisés ;
- une connexion Wifi sécurisée est disponible à la demande. Une prise informatique est également à votre disposition pour une connexion internet. Nous n'assurons néanmoins pas de prestation de support informatique ;

- si des objets nécessitent une intervention particulière (nettoyage approfondi ou réparation), sa faisabilité sera évaluée par nos services et vous sera facturée ;
- afin de personnaliser l’affichage de votre porte, nous vous invitons à fournir une photo format A5 à la réception ;
- afin de prévenir les chutes, les tapis et descentes de lit sont interdits dans la chambre ;
- le service nettoyage change l’eau des vases et arrose les plantes une fois par semaine. Les fleurs ou plantes fanées sont jetées. Aucune plante ne doit être posée au sol au risque d’endommager le parquet. Aucun bac de fleurs ne doit être accroché au balconnet, au risque d’endommager le store ou de chuter sur un promeneur ;
- nous vous prions de prendre soin du mobilier institutionnel. Un éventuel dégât commis ou constaté doit être annoncé à un collaborateur ou une collaboratrice. Une altération de l’état de la chambre (murs, sols, etc.) au-delà de l’usure courante peut donner lieu à des frais de rénovation facturés ;
- il n’est en principe pas possible de changer de chambre durant le séjour.

b) Télévision et téléphone

Chaque chambre peut être équipée d’une télévision et d’un téléphone avec un numéro direct. Les abonnements sont facturés à un prix préférentiel.

c) Lingerie

Tout linge personnel entrant doit être marqué à votre nom afin de réduire les risques de perte. Nous vous invitons à privilégier les matières faciles d’entretien. Le linge est trié sur place et lavé par le service de buanderie selon le type de textile et les recommandations de lavage.

Les matières de type cashmere, 100 % laine ou soie, sont externalisées chez un pressing sur facturation. Votre accord est demandé au préalable. A la demande, elles peuvent être lavées à froid, mais l’institution se dégage de toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés par le lavage.

Le linge “ hébergement ” est fourni par l’institution. Cependant, il est possible d’apporter un duvet, oreiller, fourre de duvet, surmatelas, etc., il ne sera pas traité par l’institution. Il peut être pris en charge par vos proches ou externalisé en pressing sur facturation.

8. SERVICE SOUTIEN ADMINISTRATIF

Notre service comptabilité et finances est à votre disposition pour vous soutenir dans vos démarches administratives. La réception peut également

vous aider, notamment pour l'envoi de colis, le dépôt ou le retrait d'argent durant les jours ouvrables.

Notre établissement étant ouvert au public, nous ne pouvons pas contrôler les allées et venues. Les objets de valeurs peuvent être placés dans le coffre de la réception. Un inventaire est réalisé à chaque dépôt.

Nous vous recommandons également de n'avoir qu'un minimum d'argent liquide sur vous ou dans votre chambre. Vous pouvez déposer de l'argent sur votre compte à la réception. Pour des raisons de sécurité (vol, perte), les retraits en espèces sont limités à CHF 200.-.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de disparition de valeurs conservées dans une chambre.

9. RELATIONS ET COMMUNICATION

Nous portons une attention particulière à la qualité des échanges et des relations. De ce fait, nous vous remercions d'aborder les collaborateurs et collaboratrices de l'institution avec autant de respect qu'ils ou qu'elles en manifestent à votre égard.

Afin de personnaliser votre accompagnement, un collaborateur ou une collaboratrice référent.e vous a été attribué.e pour les fonctions infirmiers et infirmières, aide-soignant et aide-soignante, animation et restauration. Ces collaborateurs et collaboratrices sont vos partenaires privilégiés pour vous accompagner dans votre vie quotidienne. Les cadres et la direction sont également, dans un second temps, à votre disposition pour répondre à vos questions ou vous recevoir en entretien.

Vous trouvez les noms et fonctions des personnes de référence et des cadres dans le répertoire personnalisé qui vous a été transmis.e lors de l'entretien d'accueil.

10. RECLAMATIONS ET PLAINTES

Nous mettons tout en œuvre pour créer et entretenir une relation de confiance avec vous-même et avec vos proches ou représentants.es. Nous sommes notamment à votre écoute si vous constatez des pratiques jugées inadéquates ou si un événement vous conduit à ne pas vous sentir respecté.e. Il en va de même pour vos proches. Dans ce cas, nous vous invitons à solliciter un cadre ou la direction le plus rapidement possible, afin que nous puissions vous recevoir en entretien.

Il peut néanmoins arriver que votre confiance soit altérée et que vous ayez besoin d'un avis extérieur ou de porter une réclamation auprès de notre autorité de tutelle.

Pour un conseil, vous pouvez vous adresser à l'APAF, association d'aide et d'accompagnement des personnes en EMS et de leurs familles : www.apaf.ch / 022 310 82 82.

Pour déposer une réclamation auprès de notre autorité de tutelle, vous pouvez vous adresser à : SESPA, rue Henri-Fazy 2, 1204 Genève. Courriel: laurent.mauler@etat.ge.ch, en suivant la directive édictée par ce service. Elle est disponible sur le site etat.ge.ch (directive de réclamation dans le secteur des EMS) ou à la réception.

11. SECURITE DES BÂTIMENTS ET DES ACCES

Les bâtiments sont ouverts de 8h à 20h en été et de 8h à 19h en hiver. En dehors de ces heures, les accès de nos établissements sont sécurisés afin de protéger les résidents et résidentes, notamment en cas de risque d'égarement. Vous-même ou vos proches pouvez demander une clé-badger permettant de circuler en dehors de ces heures. Un interphone à l'entrée du bâtiment vous permet d'appeler les services à toute heure.

Des digicodes limitent également l'accès aux lieux comportant des dangers tels que les escaliers ou les locaux de service.

Il est interdit de fumer dans l'institution. Des espaces équipés de cendriers sont disponibles à l'extérieur.

12. VISITES ET SORTIES

Vous êtes chez vous : les visites et sorties sont libres en tout temps. Vos proches peuvent se référer à votre agenda tenu par les infirmiers et infirmières pour se coordonner avec les soins comme avec les animations auxquelles vous participez.

Nous vous remercions d'avertir le service soins si vous êtes absent.e à l'un des deux repas principaux, afin que nous soyons alertés en cas d'absence imprévue.

13. PARKING

Un parking visiteurs est à disposition de vos proches.

14. TRANSPORTS PUBLICS

Notre établissement est desservi par l'arrêt du tram 14 « Onex-Salle Communale », ainsi que par la ligne 43, arrêts « Rochette » et « Onex Belle-Cour ». D'autres lignes de bus se trouvent à proximité (K, J, 2). Nous vous laissons le soin de consulter le site des TPG.